



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
‡ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des marques) : (41-22) 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

PROTOCOLE RELATIF À L'ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Adhésion du Japon

1. Le Gouvernement du Japon a déposé le 14 décembre 1999, auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), son instrument d'adhésion au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Le Protocole de Madrid entrera en vigueur, à l'égard du Japon, le 14 mars 2000.
2. Ledit instrument d'adhésion était accompagné des déclarations suivantes :
 - la déclaration, en vertu de l'article 5.2)b) du Protocole de Madrid, que le délai d'un an prévu à l'article 5.2)a) du Protocole pour l'exercice du droit de notifier un refus de protection est remplacé par 18 mois;
 - la déclaration, conformément à l'article 8.7)a) du Protocole de Madrid, qu'à l'égard de chaque enregistrement international dans lequel il est mentionné selon l'article 3^{ter} dudit Protocole, ainsi qu'à l'égard du renouvellement d'un tel enregistrement international, le Gouvernement du Japon veut recevoir, au lieu d'une part du revenu provenant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments, une taxe individuelle.
3. Les montants en francs suisses desdites taxes individuelles seront publiés dès qu'ils auront été établis en vertu de la règle 35.2)b) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid.
4. L'adhésion du Japon au Protocole de Madrid porte à 42 le nombre des Parties contractantes du Protocole, à savoir : Allemagne, Autriche, Belgique, Chine, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Islande, Kenya, Japon, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mozambique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Swaziland, Turkménistan, Turquie et Yougoslavie.

Le 7 janvier 2000